



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mortalité

Question écrite n° 130771

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la mortalité infantile en France. Le rapport public annuel 2012 de la Cour des comptes précise : "Depuis 2005, la mortalité infantile stagne en France, avec un taux global d'environ 3,8 décès pour 1 000 naissances vivantes. En revanche, elle poursuit sa baisse dans d'autres pays européens. Au classement des plus faibles taux de mortalité infantile, la France est ainsi passée du septième rang européen en 1999 au vingtième (sur 30 pays) en 2009". Aussi, il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour améliorer cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130771

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2399

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)